

**Brigitte GARCIA** (Linguiste, enseignante chercheuse en sciences du langage, UMR 7023 Structures Formelles du Langage (Université Paris 8 et CNRS), axe Langue des Signes et Gestualité)

# SOURDS, SURDITÉ, ORALITÉ ET SCRIPTURARITÉ DES LANGUES

PARADOXES ET ENJEUX

Concernant la question de l'accès des sourds à l'écrit, il paraît incontournable de revenir sur les notions de scripturarité, d'oralité et de surdité.

## LA QUESTION DE L'ORALITÉ.

Lorsqu'on parle de **voie directe**, le terme de « *directe* » signifie que la langue écrite est envisagée comme une langue à part entière et que la langue écrite peut s'acquérir sans détour nécessaire par la forme parlée. Bien qu'il soit évident dans cette conception que la langue des signes (LS) remplit la fonction de langue 1, langue de l'oralité, l'ambiguïté soulevée par le terme « *directe* » consiste à laisser penser qu'on pourrait accéder à l'écrit sans passer par l'oralité, pas spécialement celle de la LS, mais l'oralité dans toute sa plénitude, c'est-à-dire dans ce qu'elle implique comme interactions en face à face, et qui est véritablement le fondement de toute langue quelle qu'elle soit. Or, on ne peut pas accéder à une langue écrite sans avoir au préalable développé une oralité linguistique donc une conscience métalinguistique (sur une langue particulière) mais aussi une conscience méta-langagière (avoir compris ce que sont le langage et la langue). Les LS sont bien sûr centrales dans l'apprentissage de l'écrit aux

sourds parce qu'elles sont des langues de l'oralité et qu'à ce titre, toutes leurs ressources orales doivent d'abord, préalablement et le plus tôt possible, être développées.

Trop souvent la question de l'oralité se trouve être en amont des **mécompréhensions** de tout ce qui persiste en matière de discours oraliste, sur lequel il ne devrait plus être utile de revenir... De la même manière, on trouve des bases communes en amont de la mécompréhension de l'écrit et de l'oralité. Par oralité, on désigne ici les formes parlées des langues, donc aussi bien les formes parlées du français que les formes parlées de la LS, en tant qu'elles sont structurées dans et par le face à face. Leurs structures sont redevables de cette situation première qui est vraie pour toute langue. Cette problématique de l'oralité n'est pas seulement l'objet de mécompréhension dans le cas des sourds, mais aussi par le système scolaire en général... et par beaucoup de linguistes car la linguistique toute entière s'est construite comme une linguistique de l'oral et nous en sommes tous très profondément imprégnés.

Dans le cadre de l'enseignement aux sourds, cette mécompréhension prend la forme d'une véritable caricature. Jean Foucambert l'avait déjà évoquée dans les années 1980, dans le texte *Lire dans la marge*. Cette caricature s'avère révélatrice d'une situation qui existe en dehors des gens qui en font l'objet : le terme d'**oralisme** est en soi un véritable paradoxe, révélateur d'une double négation de l'oralité avec d'une part, la spoliation de l'oralité naturelle qu'est la LS et d'autre part, la négation de l'oralité de la langue vocale elle-même, puisque dans l'apprentissage de la démutisation et de l'articulation, l'oralité véritable de la langue vocale est complètement réduite, ramenée à sa seule matérialité vocale (articulatoire). Il s'agit alors d'un véritable réductionnisme, sans prise en compte du rôle essentiel que joue le face à face de l'interaction tant dans le développement cognitif que dans le développement conceptuel et dans la mise en place de l'ensemble des compétences méta-cognitives, méta-linguistiques mais aussi méta-langagières qui sont des préalables absolument indispensables à l'entrée dans l'écrit.

Cette négation de l'oralité existe aussi dans l'enseignement aux entendants puisque de manière générale oral et écrit sont complètement superposés : l'écrit continue à être présenté

**Trop souvent la question de l'oralité se trouve être en amont des mécompréhensions de tout ce qui persiste en matière de discours oraliste...**

comme une copie de l'oral et, inversement, il vient lui servir de modèle : ni l'un ni l'autre ne sont en fait considérés *en tant que tels*. Chez les nombreux défenseurs de l'oralisme et de la centralité de la conscience phonologique en matière d'enseignement de l'écrit aux entendants, le discours consiste à dire que certes, il faut refunctionaliser l'écrit et que dès le plus jeune âge l'enfant doit bénéficier

d'une immersion dans l'écrit, mais ceci tout en donnant une place centrale à la conscience phonologique. Or, il faudrait en amont prendre en considération que l'écrit et l'oral sont structurellement différents *parce qu'ils* correspondent à des dispositifs communicationnels eux-mêmes radicalement différents et donc remplissent des fonctions différentes. Les résistances et les flous qui demeurent dans la conception de ce qu'est réellement le bilinguisme trouvent leur origine dans cette mécompréhension de l'oralité.

De plus, ce qui se joue dans cette méprise sur l'oralité correspond aussi à ce qui se joue dans les très grandes difficultés à accepter les **spécificités des LS**. En effet, qu'il s'agisse de langue vocale, orale, de langue écrite ou de LS, dans tous les cas le nivellement naît de la difficulté à prendre en considération ce que nous appelons la « *modalité* ». La *modalité* est le terme consacré dans la littérature linguistique pour désigner le canal : canal audio-phonatoire pour les langues vocales, canal visuo-gestuel pour les LS et canal visuo-graphique pour les langues écrites. Toutefois, la modalité ne devrait pas être considérée comme étant seulement le canal car elle est aussi l'ensemble des conditions substantielles de l'interaction linguistique, l'ensemble des conditions de production et de réception qui caractérisent n'importe quelle communication linguistique.

## LA QUESTION DE LA SURDITÉ

Sur cette base, un autre terme devrait être redéfini, c'est le terme de **surdité**. Deux types de discours existent au sujet de la *surdité*...

♦ **Le premier**, déjà daté, considère l'existence d'un plafonnement dans l'acquisition du lire-écrire pour les sourds qui aurait pour origine la surdité, soit qu'elle empêcherait une représentation mentale du système phonologique de la langue cible, soit qu'elle générerait un traitement cognitif de l'information

plutôt visuo-spatial ce qui s'avère peu compatible avec un traitement séquentiel prétendument requis pour l'accès à l'écrit.

♦ **Le second** consiste à dire ce n'est pas parce qu'ils sont sourds qu'ils ont du mal à l'écrit, la faute étant plutôt imputable aux méthodes oralistes d'enseignement.

Il semblerait pourtant qu'un troisième discours soit possible et qu'il soit plus prometteur, plus constructif. L'origine des difficultés est bien liée à la surdité mais au sens où les méthodes d'enseignement de l'écrit ne prennent pas en compte **les implications de la surdité** et qu'on peut faire l'hypothèse que les rythmes et **les modalités d'accès des sourds à l'écrit** sont différents de ceux des entendants.

En bref, cela signifie qu'il est nécessaire de ne pas plus évincer la surdité que l'oralité quand on pose ces questions, et aussi que lorsqu'on parle de voie directe comme de la voie la plus clairement adéquate pour les sourds, cela ne veut pas dire pour autant qu'elle doit prendre les mêmes formes que celles prises pour les entendants. Il doit forcément y avoir des choses différentes à penser.

Le **modèle sémiologique** est le modèle de description de la LSF, élaboré par Christian Cuxac depuis trente années, actuellement élaboré par toute notre équipe et dans le cadre duquel on considère que surdité et modalité sont éminemment pertinentes et structurantes, et ceci vaut pour toutes les LS. On considère qu'à la base de ces langues, il y a des sourds qui, parce qu'ils sont sourds, n'ont accès qu'à une seule modalité, alors que dans la communication entendante, il y a toujours deux canaux disponibles, le canal audio-phonatoire et le canal visuo-gestuel. Dans le cas de la surdité, il y a donc cette double particularité, de la mono-modalité *et* du fait que cette modalité est visuo-gestuelle. Ceci explique les spécificités de la LS et l'exploitation maximale qui est faite des ressources de ce canal visuo-gestuel, qui aboutit à la mise en place de ce que Christian Cuxac appelle les structures de transferts, les structures de grande iconicité. Ces structures résultent de la mise en œuvre d'une modalité, d'une façon de signifier, le dire tout en donnant à voir, qui est tout-à-fait spécifique des LS. Ainsi, dans cette conception, la surdité est directement responsable de la structure de ces langues. Dans un domaine

plus spéculatif, mais c'est une voie à approfondir, la surdité est aussi sûrement à l'origine d'un certain type de représentations cognitives (voir ce qui a été évoqué sur l'hypothèse du plafonnement) et elle implique des modalités différentes

de traitement cognitif de l'information. Ceci sera abordé dans l'intervention de Marie Perini et donc non approfondi ici. Toutefois, cette idée d'un traitement cognitif particulier de l'information nourrit l'hypothèse que les sourds auraient probablement des modalités spécifiques d'entrée dans le langage, quelles que soient les langues, aussi bien dans la langue qu'ils ont créée, la LS, que dans la langue écrite qui leur appartiendra en propre.

Deux raisons sont la cause d'une telle insistance sur ces points : dans ce cadre descriptif il y a un véritable écart structurel entre les deux types de langues et ce modèle est très loin d'être consensuel. Il est trop peu signalé qu'il n'est consensuel ni en France ni à l'international, nous sommes extrêmement minoritaires dans notre manière d'appréhender les LS. Dans ce modèle, l'appellation de "structures de grande iconicité" renvoie aux transferts personnels, transferts situationnels, etc. (voir Cuxac 2000). Ailleurs dans le monde et même parfois en France, il y a trois postures adoptées par rapport à la grande iconicité : soit elle est ignorée, ne faisant pas partie de l'objet de description du linguiste, soit elle est prise en considération mais se trouve reléguée à la périphérie comme étant quelque chose de relativement accessoire pour les sourds, soit encore, et c'est une position de plus en plus adoptée, elle est prise en compte mais considérée comme non linguistique avec démonstration à la clé que cela est purement et simplement du "gestuel". Il semblerait qu'il y ait donc la même origine dans les résistances à prendre en compte la LS dans sa totalité et dans sa singularité, dans sa spécificité, qu'à prendre en compte l'oralité ou la scripturalité dans leurs spécificités respectives. Cette origine se trouve au niveau de la prise en compte de la modalité, c'est-à-dire la substance, le dispositif de production-réception qui caractérise tel ou type d'interaction linguistique.

***L'origine des difficultés est bien liée à la surdité mais au sens où les méthodes d'enseignement de l'écrit ne prennent pas en compte les implications de la surdité...***

## LA QUESTION DE LA SCRIPTURARITÉ

La scripturarité est le terme qui semble le plus neutre pour s'extirper des notions de français écrit ou d'anglais écrit... De la même manière qu'il y a "oralité", il y a "scripturarité". Il paraît être plus que temps, parce que les linguistes n'ont pas énormément travaillé là-dessus, d'aborder la langue écrite dans ce qui la structure en propre, en raison de la modalité qui est la sienne, c'est-à-dire de dégager ses normes propres. Parmi elles, ce que j'appelle les "normes sémiographiques", où *sémi-* renvoie au sens et *-graphie* à l'écriture.

**Les normes sémiographiques** sont relatives aux principes de correspondance entre unités graphiques et structures linguistiques ou sens, et non pas entre unités graphiques et unités des formes parlées. Afin d'apporter de plus amples précisions, on peut considérer que les langues écrites ont deux versants : d'une part elles constituent un système totalement autonome puisque la caractéristique de l'écriture, par définition, est qu'on peut produire du sens et en recevoir sans transiter, en aucune façon, par quelque chose qui serait du parler, et d'autre part, elles dépendent de manière extrêmement contraignante d'une langue particulière, pas forcément sous sa forme parlée. Ceci constitue la véritable complexité de l'écrit. Il semblerait que dans le cadre d'une langue qui a des formes parlées ou une forme parlée et une forme écrite, il y ait quelque chose au-dessus, qui soit sans doute de l'ordre de la structure. Par exemple, on peut considérer qu'il n'y a pas deux langues quand on parle de français écrit et de français parlé, il y a une seule et même langue qui a simplement deux modalités, quels que soient les écarts entre ces deux formes.

Pour en revenir aux normes sémiographiques, les nombreux travaux réalisés ces trente dernières années sur les écritures montrent que, quelle que soit la langue écrite, partout dans le monde, il y a toujours combinaison de deux principes, à des degrés divers, mais il y a toujours, peu ou prou, même dans l'écriture chinoise, un principe phonographique, c'est-à-dire quelque chose qui a à voir d'une manière ou d'une autre avec du son (mais attention, cela ne veut pas dire qu'il y a un lien de correspondance phonologique de l'écrit au parlé) et un principe logographique, c'est-à-dire une unité graphique qui a directement à voir avec du sens, avec classiquement l'exemple des idéogrammes du chinois... Concernant

les écritures alphabétiques, qui sont des écritures soi-disant phonographiques comme le français, l'anglais etc., il y a eu suffisamment de travaux depuis ces trente dernières années pour dire que, dans une langue donnée, il y a en moyenne une trentaine d'unités, appelées phonèmes ou sons de base et parallèlement jamais moins que 500 graphèmes. C'est-à-dire qu'il n'y a absolument pas de correspondance simple et univoque entre les phonèmes et les graphèmes. En anglais, par exemple, les études indiquent plus de mille graphèmes, donc il n'y a véritablement aucune correspondance simple pour 80 à 85% des lettres. Une écriture de type alphabétique a effectivement une fonction phonographique mais elle remplit aussi tout un ensemble d'autres fonctions qui n'ont absolument rien à voir avec la mise en lien avec le phonique. On peut démultiplier les exemples.

Tout d'abord, les lettres peuvent remplir une **fonction hétérographique**, c'est-à-dire servir à distinguer entre elles des unités de sens. Par exemple, les mots *bon* ou *bond* en français, d'un point de vue phonique, correspondent exactement à la même chose. Il faudrait oublier l'aspect phonique et simplement souligner que le *d* dans *bond* rattache à un certain sens. La lettre *d* suffit à elle seule à distinguer les unités de sens mais elle remplit aussi un autre rôle qui est de signaler l'appartenance à une même famille lexicale, soit ici le fait que ce mot appartient à la même famille que *bondir*, *bondissement*, etc..., ce qui n'est pas le cas de *bon*.

Dans le cas **des morphogrammes**, les lettres remplissent un autre type de fonction, elles sont spécialisées dans le marquage graphique de fonctions grammaticales. Un exemple très connu qu'il serait là aussi possible de démultiplier, surtout en français : *je chante, tu chantes, il chante*, etc... Où le *s* de *tu chantes* n'a pas d'autre fonction que d'indiquer la deuxième personne du singulier. Ces fonctions d'hétérographie, d'appartenance à une même famille lexicale, de marquage d'une fonction grammaticale (pour indiquer le temps, la personne, le genre, le nombre,...donc tout un ensemble de valeurs linguistiques très importantes), sont des fonctions directement sémantiques qui indiquent comment la langue se structure et ce sans aucun rapport avec quoi que ce soit de l'ordre du phonique. Ce qui est intéressant c'est qu'il y a même de nombreux cas où la marque graphique va à l'encontre de ce qui se prononce. Par exemple, en anglais, chaussette se dit *sock* et au

pluriel *socks*, donc ça se prononce [-ks] et maison se dit *house* et au pluriel *houses* [-iz] : entre le [s] et le [z] il n'y a pas grand-chose en commun mais l'important est l'identité de la marque graphique du pluriel (-s). Il existe de nombreux exemples tels que celui-ci et l'important est que lorsqu'on écrit, le son on s'en fiche complètement, l'important c'est la marque qui signale le pluriel. Pour aller plus loin, dans le cas du français écrit, nous avons un nombre particulièrement important de morphogrammes qui n'ont tout simplement aucun correspondant dans la forme parlée. Ceci a été souligné de nombreuses fois et joue un rôle considérable dans la langue écrite. En fait, ce que cela dit, c'est qu'il y a deux types de morphologie : la morphologie de la langue écrite et la morphologie de la langue parlée en français qui n'ont strictement rien à voir. Elles s'organisent tout à fait différemment. En français parlé et en français écrit, on ne marque pas le genre et le nombre de la même façon. Il existe des analyses morphologiques du français *écrit*, mais elles sont peu nombreuses.

Ce qui paraît intéressant et qui constitue vraiment une voie de recherche à part entière, est d'élargir une analyse morphologique de l'écrit du français à une **analyse morphématique**, c'est-à-dire à une analyse de la totalité de la langue écrite relativement à la question du marquage des unités de sens, aussi bien du sens lexical que grammatical. La langue écrite pourrait être découpée et analysée dans cette optique avec d'autant plus d'intérêt que les LS, selon le modèle sémiologique, sont elles-mêmes considérées comme organisées de manière compositionnelle sur la base de morphèmes. Il y aurait beaucoup à gagner à mettre en rapport l'analyse morphématique du français écrit et l'analyse morphématique de la LS. Alors, en bref, plutôt qu'une conscience phonologique, il s'agit très certainement plutôt d'une conscience morphologique ou morphématique qui serait pertinente à travailler chez les sourds. Il semble que par l'intermédiaire des interactions que Vidéographix rend possibles, il sera permis d'analyser la manière dont les sourds manipulent l'écrit, le découpent, le segmentent pour se l'approprier, et constituer ainsi un apport important. Cet outil va très directement nous informer sur l'organisation morphématique de l'écrit.

L'autre versant des normes sémiographiques est constitué des **principes d'organisation syntagmatique sur la surface graphique**, soit de l'ensemble des procédés qui

régissent la segmentation et le regroupement des unités graphiques sur la page. Il s'agit d'une part, de tout ce qu'on nomme mots, phrases, paragraphes, texte et d'autre part, tout ce qui est convention et potentiels liés à la mise en page, à la typographie, la ponctuation, etc. qui n'ont absolument aucun rapport avec les formes parlées. De nombreux travaux linguistiques sur la ponctuation par exemple, démontrent qu'elle est spécifique à l'écrit et qu'il n'y a pas de correspondance claire des points, des virgules ou des autres marques de ponctuation dans le flux des formes parlées. De même, le mot est une unité complètement graphique qui n'existe pas dans les formes parlées, qui présentent un autre type de découpage. Le mot est cette entité limitée par deux blancs graphiques et les linguistes ont ainsi des difficultés à mettre en relation les unités de l'écrit et les unités du parlé. Il en est de même pour la phrase puisqu'elle se termine par un point qui n'a pas de correspondance claire à l'oral. Dans toutes ces conventions d'organisation syntagmatique sur la surface graphique, il est très intéressant de voir comment elles se sont mises en place au fil de l'histoire,... car elles ont une histoire. Et dans cette histoire, il n'a jamais été question de rapprocher l'écrit des formes parlées, bien au contraire, l'objectif a toujours été, et c'est la fonction même de l'orthographe par exemple, de faciliter le travail de lecture. Le système graphique a été pensé pour le lecteur.

Il faudrait extraire toutes ces normes sémiographiques de manière très systématique dans une perspective qui penserait directement aux sourds car elles montrent à quel point les liens entre les formes parlées et les formes écrites des langues sont complexes. A ce sujet, il y a des manques et du côté des entendants et du côté des sourds. Du côté des entendants on ne travaille pas suffisamment les relations entre les deux et ceci est peut-être contraire aux considérations des tenants de la voie directe : non pas qu'il faille passer par l'un pour aller à l'autre, bien plutôt il faut jouer et travailler les différences, montrer et expliquer pourquoi c'est comme ça dans l'oralité et pourquoi c'est comme ça dans l'écriture puisque précisément les entendants entendent. À l'inverse, chez les sourds, il s'agirait là d'une aberration complète, car les faire passer par une forme parlée et, qui plus est, par une fausse oralité (en l'occurrence, la seule matérialité vocale), n'est pas seulement inutile, mais

constitue réellement un facteur de brouillage qui les fait passer à côté de l'économie propre de la langue écrite. Il est en revanche tout à fait possible et essentiel de faire appréhender et travailler les normes sémiographiques comme telles ainsi que les principes d'organisation syntagmatiques eu égard aux rôles qu'ils jouent pour la visibilité et pour la construction du sens.

## POSER LES BASES D'UNE ANALYSE CONTRASTIVE LSF-FRANÇAIS ÉCRIT

Il s'agit donc de repenser l'oralité, de repenser la surdité en lui laissant sa part et de repenser la scripturarité afin de se concentrer sur deux questions clés dans le cadre de la didactique de l'écrit aux sourds (qui ont été mentionnées lors de la précédente intervention). La première problématique consiste à favoriser le passage d'une langue 1, langue orale qui ne dispose que du registre de l'oralité, à une langue 2, langue écrite et dont l'oral n'est pas accessible aux sourds (donc à ne pas prendre en considération) et la seconde problématique consiste à poser les bases d'une analyse contrastive, inexistante actuellement, de ces deux langues si éloignées l'une de l'autre. En arrière plan de ces deux problématiques, sur un versant plutôt psychologique, un des gros enjeux est de savoir quel type de compétences travaillées dans une langue peuvent être transférées dans l'autre, mais il n'y a pas toujours de réponse à cette question. Dans l'intervention d'Elise Leroy, il a été mentionné tout ce qui pouvait être travaillé dans la LS mais encore faudrait-il savoir ce qui se transfère et comment, à quel point et par quel biais. Est-ce que les points à faire acquérir doivent être abordés par un travail centré sur la compétence correspondante ou de manière détournée ?

Pour terminer, concernant la question de l'analyse contrastive, des moyens et de la manière opérationnelle de mettre en rapport des langues aussi différentes que la LS et l'écrit d'une langue vocale, un ensemble de questions peuvent être posées. Doit-on expliciter dans la classe de langue le contraste entre les deux langues ? Doit-on utiliser un métalangage ? Jusqu'à quel point ceci doit-il n'être que ponctuel, implicite ou explicite ? Quoi qu'il en soit, pour les enseignants de français écrit en LS, une analyse contrastive est nécessaire, ils en ont besoin pour leur propre formation. Pour aborder ce point de

manière pertinente, la première question à poser est : quels types d'entrées choisit-on pour opérer la comparaison entre les deux langues ? Quel type de métalangage linguistique utilise-t-on pour l'analyse en question ? Quel vocabulaire utiliser ? On utilise couramment des termes tels qu'adjectifs, adverbes... tout ce langage de la grammaire qu'on appelle le métalangage. Quel métalangage utiliser ? Est-ce que cela doit être explicité en classe de LSF ? Comment fait-on cela en LSF ? Lors de l'intervention d'Elise Leroy, il a été rappelé ce qu'est une langue de référence. Dire ici que la LSF est langue de référence signifie qu'elle doit aussi être langue de référence pour l'analyse contrastive donc qu'elle doit servir de repère pour l'établissement de la grammaire contrastive et non pas l'inverse. Il n'est certainement pas question de partir d'un métalangage de type vocalo-centré comme celui de la grammaire traditionnelle. Il faut d'autant plus partir de la LSF qu'on sait que LSF et français écrit sont extrêmement éloignés sur le plan structurel. Dans notre perspective, dans la manière de décrire la LSF, il y a des notions clés de l'analyse linguistique, comme celles, courantes dans les grammaires traditionnelles, de "fonction syntaxique" ou encore les termes très connues de "sujet", "complément d'objet", "complément d'objet direct, indirect", etc., voire encore celles de nature de mot : "adjectif", "adverbe"... qui n'ont aucune pertinence claire pour la compréhension de la structure linguistique des LS. En revanche ce qui est pertinent pour ces langues, ce sont les catégories de type sémantique, par exemple celles d'"actant" ou d'actants fonctionnalisés c'est-à-dire les notions d'"agent", de "patient", de "bénéficiaire", "instrumental"... tout ce vocabulaire qui existe et qui est utilisé, peut aussi l'être pour l'étude des relations dites syntaxiques. Nous sommes tous conditionnés par les grammaires traditionnelles mais il existe des grammaires sémantiques du français qui pourraient être utilisées.

En résumé, une analyse contrastive devrait être de type sémantique et fonctionnel. Pour ce faire, il faudrait entrer par grandes catégories linguistiques, par exemple la personne, le temps ou ce qu'on appelle l'aspect, le mode, la modalisation, etc... Ceci pourrait être croisé avec une entrée par genre et par type discursifs. Il faudrait aussi vraiment prendre en compte, de manière centrale, le rôle que joue le regard en LS et ce en particulier sur le double plan de l'énoncé et de l'énonciation

dans les différents genres discursifs. Plus précisément, il paraît nécessaire d'aborder la manière dont on s'y prend en LS pour rapporter les propos ou les dialogues, ce qu'on appelle les discours rapportés, les discours directs/indirects et tous ces éléments

***il paraît nécessaire d'aborder la manière dont on s'y prend en LS pour rapporter les propos ou les dialogues, ce qu'on appelle les discours rapportés, les discours directs/indirects et tous ces éléments des grammaires traditionnelles.***

des grammaires traditionnelles. Il semble qu'il y aurait vraiment un focus à faire sur ces aspects et sur les différentes manières de les exprimer. Un travail plus approfondi en ce sens est indispensable car d'une part ces éléments sont très présents dans le récit, qui reste un des genres emblématiques de l'écrit (même s'il n'est pas le seul), et d'autre part le récit en français écrit est sans doute le genre qui présente le plus grand écart avec le récit en LSF. En effet, dans le récit en LSF, il y a la plus grosse concentration de ces structures qui disent en montrant, les structures de grande iconicité, mais aussi le plus grand usage de la simultanéité avec ainsi

une plus grande compacité d'informations, alors que le récit à l'écrit s'inscrit dans la linéarité. Il y aurait donc un focus à faire sur ces différences de ressources et de manières de dire les choses. Un troisième type d'entrée qui a été suggéré précédemment consiste à faire un parallèle entre l'organisation morphématique du français écrit (et son organisation dans un certain type d'unités qui sont les mots) et l'organisation morphématique en unités de sens de la LSF.

Il y a ainsi vraiment un gros chantier et je salue l'initiative de l'AFL pour cela. Il est temps de partir sur des bases que nous allons considérer maintenant comme acquises, ne plus perdre de temps à tourner autour de cette question du besoin ou non de la conscience phonologique. Il y a vraiment un énorme travail à faire pour construire une grammaire comparée qui serait à la fois «LS centrée» et «français écrit orientée».

**Brigitte GARCIA**